

l'ont mentionné plus tôt—l'un des problèmes majeurs c'est que «trop de pêcheurs et trop de navires couraient après trop peu de poissons et trop peu d'argent».

Les pêcheurs de la Colombie-Britannique réclament un programme de restriction des licences depuis 25 ans. Il y a déjà huit ans que M. Sinclair, de la Commission royale d'enquête chargée d'étudier la question, a fait certaines recommandations précises. Il y a donc lieu de féliciter le ministre d'avoir abordé ce problème.

Toutefois, le ministre a choisi pour régler cette situation d'exiger un permis pour les bateaux afin de restreindre le nombre de bateaux de pêche. Les pêcheurs ont exprimé, par l'organe de leur syndicat, la crainte que cette mesure intensifie la mainmise des grosses compagnies, dont beaucoup appartiennent à des étrangers, sur l'industrie de la pêche.

A ce propos, rien ne saurait mieux illustrer les divergences d'opinions entre le gouvernement et les pêcheurs de la Colombie-Britannique qu'un article du journal syndical qui commente les deux méthodes—celle du gouvernement et celle de l'Union. Voici ce que dit le *The Fisherman* du 13 septembre 1968:

D'après le régime proposé par l'Union, le permis sera octroyé au pêcheur et restera en vigueur aussi longtemps que celui-ci pourra prouver que la pêche lui rapporte une tranche bien déterminée de son revenu annuel. Comme le permis serait rigoureusement personnel, il n'aurait en soi aucune valeur financière. Dès que le pêcheur abandonnerait l'industrie pour une raison quelconque il remettrait le permis. Il pourrait vendre son bateau et son attirail au prix du marché et sa place reviendrait à celui qui est en tête de liste.

Le régime du gouvernement prévoit un permis pour le bateau, que ce soit un bateau A qui peut être remplacé, ou un bateau B qui ne le peut pas. L'annonce même de ce régime a fait gonfler le prix des bateaux pouvant bénéficier d'un permis.

Comme l'Union l'a signalé, le simple fait que les compagnies financent la plupart des bateaux leur permet de décider qui obtiendra un permis de pêche.

Au comité des pêcheries de la Chambre, plusieurs membres de tous les partis ont discuté le problème avec le ministre. Le comité voudrait se rendre en Colombie-Britannique pour rencontrer les pêcheurs et les autres parties intéressées de l'industrie, en particulier pour discuter le problème posé par ce genre de limitation touchant les permis. Nous aimerions connaître l'avis de l'industrie avant que le programme entre effectivement en vigueur. C'est, à mon avis, la seule attitude valable. Si nous n'allons pas là-bas en tant que comité pour rencontrer les pêcheurs, ils adresseront de fermes instances au comité des pêcheries sur ce point particulier qui concerne le genre de limitations à l'octroi de permis. J'adresse cette recommandation au ministre.

[M. Durante.]

• (5.10 p.m.)

Je voudrais aussi parler de la limite de douze milles des zones de pêche. J'ai été très heureux l'autre jour d'entendre le ministre déclarer au comité qu'il se propose de prendre bientôt des mesures en vue de mettre en œuvre les dispositions de la loi concernant la limite de douze milles des zones de pêche visant les promontoires. Toute l'affaire est pendante depuis des années. Pendant tout ce temps, les pêcheurs d'autres pays ont pu venir pêcher dans les zones canadiennes. Dans le Nord du Pacifique, nous avons fait semblant d'appliquer la loi touchant la limite des 12 milles. Nous devrions, je pense, l'appliquer et sauvegarder ainsi une industrie importante.

Récemment, avec d'autres membres du comité, je suis allé au Pérou où l'industrie de la pêche est florissante. Même si le pays est relativement petit par rapport au Canada, il applique rigoureusement la loi concernant la limite de la zone de pêche qui s'étend à 200 ou 250 milles de la côte. Le Canada peut sûrement faire comme le Pérou; déterminer clairement où se situent nos limites de pêche et les défendre.

La question suivante intéressera le ministre, car s'il est responsable des pêcheries, il a également un intérêt dans les forêts. En fait, j'ai entendu le ministre se faire surnommer le ministre du poisson et des frites—(of fish and chips [chips: frites ou copeaux]) le ministre responsable du poisson et du bois. L'autre jour, au comité des pêcheries, il a déclaré qu'il étudierait immédiatement, avec les autorités forestières de la Colombie-Britannique, la question de la pollution, par bûchonnage, de la Stellako—pollution qui exaspère les pêcheurs et ceux qui s'intéressent à la conservation des eaux. L'ancien ministre des Pêcheries a essayé de faire des représentations auprès des autorités, mais en vain je pense. Notre ministre actuel venant de Colombie-Britannique, réussira peut-être mieux à faire prévaloir son point de vue. En tout cas, il sait combien il est urgent de mettre fin à la pollution de la Stellako causé par le flottage du bois. Je suppose que le ministre sait ce qui s'est passé dans la région.

Comme l'ont remarqué d'autres députés, non seulement il est important de récolter le poisson, mais il est aussi important de vendre cette récolte. Il n'y a pas longtemps, j'ai envoyé au ministre une lettre proposant de supprimer autant que possible, lors des campagnes publicitaires, le mot «poisson» et de donner à chaun des produits de la mer le nom qui lui est propre. J'ai dit:

Comme ce mois-ci on fait une campagne de publicité pour encourager les gens à acheter plus de poisson, j'aimerais proposer une façon d'obtenir des résultats.